

République Française  
Département de l'Hérault  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du lundi 26 novembre 2012  
~~~~~

**EVÈNEMENTIELS VITICOLES 2012  
ATTRIBUTION DE PARTICIPATIONS.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 26 novembre 2012 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes

Etaient présents ou représentés :

M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. Jean-Marcel JOVER, Mme Sylvie CONTRERAS, Mme Anne-Marie DEJEAN, Mme Maguelonne SUQUET, M. René GOMEZ, M. Robert POUJOL, M. Gérard CABELLO, M. Eric CORBEAU, M. Jean-Pierre DURET, M. Bernard JEREZ, M. Louis VILLARET, M. André YVANEZ, M. Jacques DONNADIEU, Mme Martine BONNET, M. Bernard DOUYSSET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Robert SIEGEL, M. Jean-François RUIZ, Mme Agnès CONSTANT, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, M. Eric PALOC, M. David CABLAT, M. Sébastien LAINE, M. Jean Pierre VANLUGGENE, Madame Monique GIBERT, M. Pascal DELIEUZE -M. François DAUDE suppléant de M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Alain CALAS suppléant de Mme Marie-Claude BEDES, M. Gabriel MATEU suppléant de M. Cyrille CADARS, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND

Procurations :

M. Christian LASSALVY à Mme Maguelonne SUQUET, M. Claude CARCELLER à M. Bernard JEREZ, M. Michel COUSTOL à M. Michel SAINTPIERRE, M. Jean-Claude MARC à M. Jacques DONNADIEU, Mme Catherine JOSIEN à M. Louis VILLARET

Excusés :

M. Jérôme CASSEVILLE, Mme Florence QUINONERO

Absents :

Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Franck DELPLACE, M. Frédéric GREZES, Monsieur Christian DOUCE

Quorum : 25	Présents : 37	Votants : 42	Pour 42 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu la délibération du 21 février 2011 par laquelle la communauté de communes a voté un règlement d'aides en faveur des évènementiels viticoles du territoire,

Vu que les crédits nécessaires au paiement de ces participations sont inscrits au budget 2012 (ligne 6281),

Vu que depuis 1999, l'Association du Cru Montpeyroux organise l'opération « **Toutes caves ouvertes** »,

Vu que cet évènement a eu lieu le 21 avril à 2012 à **Montpeyroux**, rassemblant l'ensemble des producteurs viticoles du village (caves coopératives et caves particulières) et permettant de faire découvrir la qualité des vins du terroir,

Vu que l'association a fait une demande de participation de 2 000 € (pour un budget total de 22 250 €), qui entre dans les critères du règlement d'aides communautaire,

Vu que l'Association du Salon des vins d'Aniane organise le dernier week-end de juillet à Aniane l'opération « **Salon des vins d'Aniane** »,

Vu que cet évènement, qui en est à sa 13<sup>ème</sup> édition, rassemble 30 vigneron, très majoritairement issus de la Vallée de l'Hérault,

Vu qu'au-delà de la tenue de stands individuels par les vigneron, sont organisés des séances d'initiation à la dégustation de vins mais aussi des ateliers du goût,

Vu que l'association a fait une demande de participation de 3 000 € (pour un budget total de 24 000 €), qui entre dans les critères du règlement d'aides communautaire,

Vu que depuis 2008, la commune de **Saint-André-de-Sangonis** organise au mois d'août l'opération « **Vitis Sangonia** » dont l'objectif est de promouvoir les vins de la Vallée de l'Hérault, au travers d'une foire aux vins sur le cours de la Liberté rassemblant une vingtaine de producteurs de notre territoire,

Vu que la commune a fait une demande de 2 091 € pour un budget total de 6 970 €,

Vu que les dépenses éligibles sont de 4 470 €,

Considérant qu'il est donc proposé d'attribuer une participation de 1 000 €,

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,**  
**APRES EN AVOIR DELIBERE,**  
Le quorum étant atteint

## DÉCIDE

**à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- de verser une participation de 2 000 € à l'Association du Cru de Montpeyroux pour l'opération « Toutes caves ouvertes » du 21 avril 2012 sur la commune de Montpeyroux ;
- de verser une participation de 3 000 € à l'Association du Salon des vins d'Aniane pour le salon qu'elle organise les 21 et 22 juillet 2012 à Aniane;
- de verser une participation de 1 000 € à la commune de St-André-de-Sangonis pour l'opération « Vitis Sangonia » du 4 août 2012.

Transmission au Représentant de l'Etat  
N° 740 le 30/11/12  
Publication le 30/11/12  
Notification le  
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE  
Gignac, le 30/11/12  
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20121126-lmc126786-DE-1-1  
Le Président de la communauté de communes  
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes



Louis VILLARET